



**FORMATION CONTINUE 2024**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT DE L'ARBITRAGE**

**OSEZ L'ARBITRAGE !**

**Mardi 9 avril**  
**De 9h30 à 12h30**

**Jean du Parc**

Avocat honoraire

Consultant en modes alternatifs de règlement des litiges (conciliation, arbitrage)

Ancien bâtonnier

Ordre des Avocats de Dijon

**80€ la séance**

**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de conduire une procédure arbitrale, assurément moins contraignant que conduire une procédure devant une juridiction étatique.

- Vous voulez une procédure rapide ?
- Vous voulez une procédure discrète et confidentielle ?
- Vous souhaitez être certain de la compétence de celui à qui vous confierez le soin de juger votre affaire ?

Osez l'arbitrage ! Ce mode alternatif de règlement d'un litige est à la disposition de tous dès lors que les droits concernés sont « disponibles ».

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- Qu'est-ce que l'arbitrage ? Différence avec la justice étatique
- Quel arbitrage ? Les différents types d'arbitrage
- Comment permettre / conduire un arbitrage ?
- Y a-t-il un contrôle de l'arbitrage ?

**Moyens pédagogiques :**

Cas pratique, conférence avec échanges interactifs.  
Remise d'un support pédagogique lors de la séance.  
Enquête de satisfaction de la formation.  
Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)